



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
17 mai 2024

**Séance du 23/05/2024**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
7

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Votants :  
9

**Représentés** : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE

**Excusés** : Marie MUNUERA

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Véronique NICOLLET

### Délibération n°D\_2024\_020

#### Adhésion 2024 à l'Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal la possibilité d'adhérer à l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires 04.

Pour rappel, le département a proposé aux collectivités des Alpes-de-Haute-Provence de s'associer au sein d'un établissement public, l'Agence départementale Ingénierie et Territoires 04, dans le but de développer un partenariat technique plus équilibré, plus ambitieux et sécurisé juridiquement. La démarche a été couronnée de succès puisque cette agence couvre l'essentiel du territoire des AHP.

L'agence départemental IT04 apporte donc une assistance technique à ses adhérents : la voirie, la performance énergétique des bâtiments et cette année, la commande publique (et pour les intercommunalités qui ont la compétence : eau potable et assainissement).

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée de signer la convention d'adhésion pour l'année 2024. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

AGEDI - **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion à l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires 04 pour l'année 2024.  
Dépôt Digne Les Bains  
Contrôle de légalité **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024  
Date de réception de l'AR: 24/05/2024  
004-210401097-20240523-D\_2024\_020-DE

2024 - 042

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le.....**24 MAI 2024**.....

AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/05/2024 004-210401097-20240523-D_2024_020-DE